

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

**DOCUMENT DE STRATEGIE
DE REDUCTION DE LA PAUVRETE**

**GROUPE THEMATIQUE
DEVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT**

Document synthèse

(Draft N°1)

novembre 2001

I. INTRODUCTION

Le secteur rural (Pêche, Agriculture, Elevage) occupe près de 80% de la population guinéenne et constitue la première source de croissance économique en raison de la diversité et de l'immense potentiel agricole dont dispose le pays. Sa part dans le PIB a été évaluée à 21% en 1999. Son taux de croissance a été tout au long des années 90 au dessus du taux de croissance global de la Guinée. Il constitue, en fait, le principal pourvoyeur de revenus et d'emplois à nos populations et renferme 88% de la population active guinéenne dont 95% sont des agro-éleveurs et 5% des pêcheurs.

La pauvreté en Guinée, à l'instar de la plupart des pays en voie de développement, est un phénomène accentué en milieu rural. En effet, la majorité des pauvres de la Guinée vivent dans ce milieu et y mènent des activités qui leur procurent l'essentiel des moyens de leur subsistance. L'importance de ce secteur dans la lutte contre la pauvreté procède aussi du fait que la plupart des demandes exprimées par les populations au cours des consultations à la base concernent les problèmes liés au développement rural. En effet, il ne saurait y avoir d'accès durable aux soins sans revenus, de désenclavement sans production à commercialiser et de préservation durable des ressources naturelles si les populations rurales sont réduites à la survie.

Dans ce cadre, la LPDA 2¹ avait déjà défini une Stratégie de Développement axée sur l'appui à l'émergence et la professionnalisation des acteurs privés, comme le moyen le plus efficace pour atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté en milieu rural. Ces objectifs concernent :

- Le développement des filières d'exportation ;
- L'amélioration de la production vivrière et donc de la sécurité alimentaire ;
- La préservation des ressources naturelles.

D'importants investissements ont permis d'assurer la mise en œuvre de ces objectifs dans le cadre des différents programmes et projets sous-sectoriels (agriculture, élevage, pêche, ressources naturelles). Cependant les approches diverses et parfois peu compatibles n'ont pas permis à l'Etat guinéen et aux acteurs de développement d'appréhender au mieux leurs marges de manœuvre pour une mobilisation et une utilisation plus efficace de ces investissements. C'est pour y faire face que le Gouvernement s'est donné comme objectif prioritaire de concevoir et mettre en œuvre une approche intégrée du problème de lutte contre la pauvreté en élaborant une stratégie qui doit servir de cadre pour l'ensemble des politiques et programmes de développement.

Le DSRP/DRE se propose donc de soutenir de façon plus efficace le secteur rural sur la base d'une responsabilisation accrue des acteurs nationaux dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement durable, capables de soutenir la croissance et réduire la pauvreté en milieu rural.

Sur la base de ses termes de référence, le groupe développement rural et environnement a, dans le cadre du processus d'élaboration du DSRP/DRE, élaboré **les stratégies de base** qui correspondent aux thèmes transversaux (Intrants, genre et équité, financement, etc.) et des **stratégies sous-sectorielles** (agriculture, élevage, pêche, etc.) qui ont fait l'objet d'une analyse

¹ Lettre de Politique de Développement Agricole 2.

approfondie avec l'ensemble des partenaires, notamment la **Société Civile**² et les **bailleurs de fonds** lors des rencontres et ateliers successifs (Cf. Annexes).

A l'issue de l'atelier de validation du DSRP/DRE, un **cadre stratégique** et **des principes directeurs** ont été retenus sur la base du **document synthèse**³ et des résultats des travaux de groupes intégrant l'Administration publique, la société civile et les bailleurs de fonds.

² *Producteurs, opérateurs privés et ONG.*

³ *Document synthèse DSRP/DRE - Groupe thématique Développement Rural et Environnement, Octobre 2001.*

II. LE CADRE STRATEGIQUE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

L'objectif de la stratégie sectorielle est l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. De manière spécifique, elle vise l'amélioration de la technicité des petites exploitations familiales pour accroître la production, la sécurité alimentaire et les revenus des producteurs par une exploitation raisonnée des ressources naturelles.

A l'horizon 2010, l'objectif principal sera de réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural (pauvreté absolue) de 52,5 à 40%, celle de l'extrême pauvreté de 18 à 12%.

En terme d'objectifs spécifiques, le Gouvernement se propose d'atteindre un taux de croissance du PIB de 10% en 2010.

La réalisation de ces objectifs s'articule au tour de trois (3) principaux axes stratégiques :

- Le renforcement du **cadre économique libéral régulé** avec l'amélioration de l'environnement économique et l'appui au secteur privé ;
- L'implication et la **responsabilisation accrues des producteurs**, des organisations de la société civile et des collectivités territoriales dans l'identification, la mise en œuvre et le suivi des actions de développement ;
- Le renforcement et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des **services publics**.

II.1. Axe stratégique I

Le renforcement du cadre économique libéral

L'absence de règles de jeux applicables à tous et la faible application de la législation ont négativement influencé l'environnement économique et ont atténué l'impact démultiplicateur des efforts sur la réduction de la pauvreté. Pour y faire face, la stratégie de réduction de la pauvreté dans le secteur rural placera les vrais acteurs économiques privés des secteurs agricole, pêche et élevage au cœur de la stratégie de développement.

Des mesures seront entreprises pour renforcer le cadre économique qui devra être **régulé** et **adapté** aux objectifs de lutte contre la pauvreté. Elles porteront sur :

- la **reconnaissance des acteurs** (statut, protection juridique, facilitation à la prise de décision en fonction des enjeux économiques...);
- l'instauration et l'application d'un **cadre réglementaire** adapté aux besoins des acteurs économiques : foncier, protection phyto et zoo-sanitaire et dispositifs de contrôle de qualité des produits ;
- le développement des services de base en terme de formation, d'accès à l'information et aux marchés ;
- la mise en place de mécanismes de financement qui n'induisent ni distorsion de concurrence et/ou ni d'activités économiques artificielles décourageant les privés et institutions pérennes.

D'autres actions complémentaires sont envisagées et s'attacheront à :

- appuyer les projets individuels répondants à des critères d'intérêt collectif, de préservation des ressources, impliquant des investissements risqués ou à long terme . Ceci se traduira notamment par la mise en place d'un dispositif national d'installation et de modernisation en agriculture, pêche et élevage, des appuis spécifiques aux groupes les plus fragiles pour leur permettre d'acheter les intrants et du matériel sur le marché au prix du marché, de produire pour assurer la sécurité alimentaire, notamment dans les filières stratégiques (riz principalement) et d'accéder plus facilement aux marchés locaux.
- inciter les privés à se grouper et s'organiser pour dialoguer avec l'Administration, faire des économies d'échelles, mettre en œuvre une garantie solidaire et foncière leur facilitant l'accès aux banques et aux financements ;
- garantir la **disponibilité permanente en intrants** par des mesures incitatives auprès des privés et des OP qui acceptent d'être présents dans les zones difficiles d'accès ou poches de pauvreté, notamment en appuyant la constitution de **fonds de roulements au niveau des groupements** pour l'achat des intrants et services dans les zones les plus pauvres et pour les groupes les plus fragiles.

Préalablement à toutes ces actions :

- toutes les entraves à la circulation et à la tenue des marchés devront être levées. Un rapport indépendant évaluant la persistance, le niveau et l'impact de ces pratiques sera élaboré tous les ans ;
- l'application de la détaxation des intrants pour tous les opérateurs du secteur rural devra être effective (les emballages des produits agricoles, de pêche et d'élevage, le carburant pour la pêche notamment) ;
- la suppression des exonérations de taxes dont bénéficient certains opérateurs sur le riz importé, notamment.

En terme de **renforcement des capacités**, les acteurs privés seront appuyés et impliqués dans le respect de leur liberté de décider des meilleurs choix économiques. Des mesures seront prises pour assurer leur participation effective dans la planification, formulation, mise en œuvre et l'évaluation des programmes de développement rural à tous les niveaux (national, régional et local).

II.2. Axe stratégique II

L'implication et la responsabilisation des producteurs, des organisations de la société civile et des collectivités territoriales

Depuis 1984, on assiste à l'émergence d'organisation professionnelles d'agriculteurs, éleveurs et pêcheurs, organismes de crédit, ONG, bureaux d'études...

Ces OP donnent accès à leurs membres à des opportunités économiques élargies et représentent pour les producteurs les plus pauvres un moyen de faire entendre leurs revendications et de peser dans les négociations.

Le Gouvernement a pris une option spécifique qu'il entend renforcer et qui **consiste à placer les producteurs, les organisations professionnelles et les collectivités locales au centre du processus de développement rural.**

La démarche reposera sur une bonne écoute des organisations de la société civile et sur un accompagnement adapté à leurs besoins et à leurs capacités.

L'objectif du Gouvernement est de construire un partenariat fondé sur la confiance et le consensus entre l'Etat, la société civile et les collectivités locales.

Il s'agira de responsabiliser progressivement les **OP en terme de maîtrise d'ouvrage**, de représentativité et pérennisation. A terme, c'est aux producteurs organisés qu'il appartiendra de définir, mettre en œuvre et évaluer les actions de développement qui concerneront l'ensemble des producteurs à commencer par les **petites exploitations familiales**. L'Etat, à travers les financements publics dont il gardera et améliorera le contrôle, veillera à favoriser l'émergence de vrais privés en les préservant de distorsion de concurrence y compris venant des OP même.

Des efforts seront engagés pour :

- la **reconnaissance juridique et formelle des OP** ce qui leur donnera une personnalité et renforcera leur représentativité et leur légitimité à représenter leur base dans les différents niveaux et instances de consultation ou de décision ;
- le renforcement du rôle des OP avec des échéances et domaines de responsabilités précis. Il s'agira de préciser leur **rôle croissant d'orientation et d'évaluation des financements** qui les concernent en vue d'un passage progressif à une maîtrise d'ouvrage effective;
- la mise en place de circuits et **guichets de financement par la demande** qui distinguent les investissements individuels des financements d'infrastructures collectives et garantissent que les investissements productifs seront bien mis en œuvre par les structures en capacité de répondre à la demande ;
- la répartition claire des rôles entre les Chambres d'agriculture (représentation, appui aux OP, services de base, actions d'intérêt général - vocation à abriter les services transférés), les OP économiques (agriculture, élevage, pêche, artisans) et de types coopératives et des formes de représentation plus syndicales ;
- la mobilisation et l'allocation effective de **ressources budgétaires pour les organisations professionnelles** afin que celle-ci puissent exercer leur fonction de représentation dans la continuité ;
- un meilleur accès des OP aux mass médias, particulièrement aux radios rurales ;
- la promotion et le développement des associations des services financiers de proximité.

Conscient que la faiblesse des capacités actuelles des acteurs de la société civile et des collectivités locales affecte l'efficacité de leur participation, le Gouvernement entend mettre en œuvre des actions de **renforcement des capacités** qui permettront à ces derniers d'identifier leurs actions et surtout d'améliorer la transparence de la prise de décision et la responsabilisation envers les producteurs.

II.3. Axe stratégique III

Le renforcement et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics.

L'administration continuera à œuvrer pour la mobilisation des ressources, leur bonne allocation et coordination, ainsi que le suivi de l'impact des mesures de lutte contre la pauvreté et **l'élaboration des stratégies sectorielles**.

Pour accroître l'**efficacité des services publics**, un **processus d'adaptation des services** au nouveau contexte sera engagé. Il visera à faire assurer efficacement par les administrations, leurs missions en terme, notamment de :

- Services de base :
 - (i) alphabétisation fonctionnelle, formation et animation généralisées auprès des producteurs, particulièrement dans les zones et les catégories les plus pauvres ;
 - (ii) développement des infrastructures rurales (construction et entretien des pistes, aménagement hydro-agricole, infrastructures de conservation et d'abattage, débarcadères, étangs piscicoles) ;
 - (iii) production et la facilitation de l'accès à l'information économique et social ;
 - (iv) meilleur positionnement à proximité des services de conseils, de recherches et de surveillance maritime, forestière... ;
 - (v) amélioration de la production agro-pastorale, piscicole ainsi que la gestion des ressources naturelles par le développement et la dissémination des technologies de production et de gestion durable des ressources naturelles;
 - (vi) réduction de la vulnérabilité des moyens et systèmes de vie de la population rurale par une prévention efficace des conflits et de certaines maladies comme les VIH/SIDA.
- Elaboration et application des cadres réglementaires en partenariat avec les utilisateurs (producteurs, opérateurs privés, ONG...) :
 - (i) accès et sécurisation foncière (zones de transhumance, zone exclusive de pêche, forêts villageoises,...) ;
 - (ii) accessibilité aux intrants.
- Production des politiques sectorielles et sous-sectorielles.
- Suivi de l'impact et le contrôle des financements.
- Allocation des ressources pour les dépenses de fonctionnement et d'entretien des services en veillant à une déconcentration importante aux niveaux régional et local, à travers une précision des missions et attributions et l'amélioration du système de suivi et d'évaluation des activités des cadres.
- Développement des compétences des ressources humaines, à travers des actions de formation permanente et adaptées aux besoins des services, tant au niveau central que déconcentré.
- Renforcement de l'état de droit et la bonne gouvernance par la mise en place d'un dispositif transparent et participatif de gestion.

III. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

La mise en œuvre de la stratégie prendra en compte trois principes directeurs :

- (i) la prise en compte de la diversité des acteurs et de la nécessité de clarification des rôles entre l'Etat, les exploitants ruraux, la société civile, les collectivités locales et les partenaires au développement ;
- (ii) les approches différenciées suivant les milieux géographiques, le genre et les catégories socio-économiques, de manière à orienter prioritairement les efforts et les financements vers les groupes les plus pauvres, notamment les femmes, et vers les principales poches de pauvreté ;
- (iii) l'application systématique des mesures de suivi évaluation à partir d'indicateurs pertinents, quantifiables et mesurables.

La mise en œuvre de la stratégie s'appuiera fortement sur la décentralisation et la déconcentration en vue d'un transfert de ressources et de responsabilités vers les zones rurales.

Cela suppose une implication des producteurs et organisation de la société civile dans la gestion des actions à la base, la diffusion des informations et la mises à disposition des moyens.

Cette évolution prendra en compte :

1. La séparation des fonctions de maître d'ouvrage de projets (même assurées par l'Etat) de celles de mobilisation et mise en œuvre de l'ensemble des financements publics (dont l'aide extérieure) dans le cadre de politiques. Dans ce cadre, la diversification souhaitable des maîtres d'ouvrage (OP, EP, Sociétés...) ne doit pas se traduire par une perte par l'Etat de la maîtrise de ses politiques.
2. Le partage progressif de la maîtrise d'ouvrage des projets. Il ne peut pas y avoir responsabilisation de partenaires impliqués dans ces projets, si un maître d'ouvrage unique doit répondre de la réussite globale du projet. Un rôle, et non des moindres des dispositifs de type guichet et des maîtrises d'ouvrage partagées par rapport aux projets classiques est un apprentissage le plus efficace possible de nouveaux rôles et de nouveaux rapports pour mettre sur pied des actions que seuls les acteurs de terrain peuvent concevoir et qui sont vraiment celles qu'ils souhaitent.

IV. LES ENJEUX PRIORITAIRES DE LA REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS LES DIFFERENTS SOUS-SECTEURS DU DEVELOPPEMENT RURAL

Sur la base des axes stratégiques et des principes directeurs ci-haut définis, les chantiers prioritaires à mettre en œuvre dans les différents sous-secteurs (agriculture, élevage, pêche, ressources forestières, environnement) ont été identifiés. La mise en œuvre de ces chantiers reposera sur quatre pré requis :

- La mise en place d'un cadre formel de réflexion entre les Ministères techniques, celui des Finances, la société civile et les bailleurs de fonds sur les circuits de décaissement des fonds, dont ceux issus de l'initiative PPTE au niveau central, mais surtout aux niveaux déconcentrés. Cette réflexion devra déboucher sur la redéfinition des rôles des acteurs dont l'Administration et l'adaptation ou la mise en place de nouveaux outils : commission de programmation unique des financements et de cadrage des politiques aux niveaux

sous-préfectoral, préfectoral, régional, observatoires du développement. La formalisation de ce cadre de réflexion s'appuiera au niveau du secteur rural (MAE et MRNE) sur **l'institutionnalisation du groupe thématique « Développement Rural/ Environnement »**.

- Le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs (OP, Administration, Chambres, Privés) principalement sur **l'économie institutionnelle** afin de mieux maîtriser les différentes options et modalités dans l'usage des subventions, le crédit, l'organisation de l'approvisionnement en intrants. D'autres domaines de formation ne seront pas exclus tels que la pratique de relations contractuelles, l'utilisation des différents codes (foncier, forestier, pastoral...), l'exercice d'un mandat électif, etc.
- Un **audit stratégique** des Ministères techniques en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Cet audit prendra en compte : (i) un repositionnement sur de nouvelles fonctions liées à la révision des circuits de décaissement et à la décentralisation, (ii) un management plus dynamique et responsabilisant des ressources humaines, (iii) une répartition des ressources humaines et financières (ratio fonctionnement/salaire, redéploiement dans les régions, renouvellement) compatible avec un fonctionnement efficace.
- La rationalisation des codes et textes de lois.

Les enjeux majeurs pour chacun des sous-secteurs du développement rural se présentent comme suit :

IV.1. Sous-secteur Agriculture

Il s'agira essentiellement :

- de faciliter l'accès au foncier et la gestion rationnelle des ressources foncières avec une forte implication des CRD ;
- d'appuyer l'émergence et la professionnalisation des opérateurs privés pour l'importation, la distribution et la commercialisation des produits, semences et outillages agricoles ;
- de responsabiliser les OP dans le pilotage de la vulgarisation et de la formation-renforcement et institutionnalisation des CAOPA⁴, financement pérenne de la vulgarisation-renforcement des capacités des agents ;
- de garantir le financement pérenne de la recherche agronomique et de renforcer son rôle dans l'introduction des technologies appropriées, la préservation de la fertilité, la disponibilité de semences et plants améliorés, les observatoires régionaux et l'expérimentation des produits phytosanitaires.

IV.2. Sous-secteur Elevage

L'enjeu majeur pour ce sous-secteur sera de renforcer le dispositif déjà fonctionnel, associant l'Administration de l'Elevage, les OPE⁵ et le secteur privé pour soutenir l'amélioration de la productivité et la sécurisation des troupeaux, l'intensification des filières animales prioritaires et une plus large information sur le sous-secteur. Il s'agira donc :

⁴ CAOPA = Cellule d'Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles.

⁵ OPE = Organisations Professionnelles d'Éleveurs.

- d'améliorer la santé animale ;
- d'intensifier les filières prioritaires, notamment dans les zones pauvres (aviculture, boviniculture, porciculture) par l'émergence et la professionnalisation des opérateurs privés du sous-secteur ;
- de renforcer le système d'information sur le sous-secteur dans le cadre de la participation à la formation en économie institutionnelle ;
- d'améliorer les services de base de proximité en élevage (vulgarisation) et de renforcer les services publics et les OPE ;
- de sécuriser le bétail et contribuer à la conservation du patrimoine génétique national.

IV.3. Sous-secteur Pêche

La préservation et la valorisation des ressources halieutiques et dulcicoles constituent l'enjeu majeur du sous-secteur de la pêche. A cet effet, le sous-secteur devra :

- renforcer les capacités des communautés dans toutes les filières de pêche ;
- développer une industrie nationale des pêches adaptée aux normes internationales de qualité ;
- diversifier et développer les filières les plus porteuses, notamment la pisciculture en Moyenne, Haute Guinée et Guinée Forestière et la crevetticulture villageoise le long du littoral guinéen.

IV.4. Sous-secteur Ressources forestières

Pour ce sous-secteur, les enjeux majeurs portent sur :

- la promotion de la participation de la population à la création, au développement et à la gestion des forêts communautaires et privées ;
- la promotion de l'émergence des acteurs privés pour le développement des unités de transformation du bois et de ses dérivés ;
- le renforcement du système d'information, de contrôle et de suivi du secteur ;
- l'amélioration du cadre incitatif, notamment par une mobilisation et une utilisation plus conforme et efficace des ressources financières issues des activités forestières.

IV.5. Sous-secteur Aménagement et infrastructures rurales

En matière d'aménagement et d'infrastructures rurales, il s'agira :

- d'améliorer les accès aux zones de pauvreté : désenclavement des CRD, zones de production, villages et services sociaux ;

- d'augmenter la production agricole par la maîtrise de l'eau et l'accroissement de l'intensité culturale ;
- de renforcer les capacités des organisations paysannes en vue d'une responsabilisation effective dans la gestion des infrastructures réalisées ;
- de renforcer les capacités du secteur privé (petites et moyennes entreprises de travaux, bureaux d'études) dans le cadre de la mise en œuvre des infrastructures.

IV.6. Sous-secteur Environnement

L'environnement développera prioritairement un programme national d'inventaire et de suivi de l'environnement naturel (diversité biologique, écosystèmes) et socio-économique et mettra en place un programme national de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et anthropiques.

L'ensemble des enjeux sous-sectoriels sont repris dans les tableaux ci-après en fonction d'un cadrage global fixant les objectifs et les activités prioritaires, les coûts indicatifs pour les trois prochaines années, ainsi que les indicateurs synthétiques correspondants à chaque sous-secteur.

ANNEXE I

Matrice des stratégies de réduction de la pauvreté du secteur de développement rural et de l'environnement.

Objectif Général	Objectif spécifique	Stratégie/activités	Indicateur/but
Améliorer les conditions de vie des populations rurales et assurer la sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la productivité agricole, favoriser l'accès aux facteurs de production ; - Accroître le revenu des exploitants ruraux et des pêcheurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> - l'instauration d'un cadre réglementaire incitatif et adapté aux besoins des acteurs économiques - le développement des services de base (formation, d'accès, à l'information et aux marchés) ; - la mise en place de mécanismes de financement et le développement d'un système financier approprié et de proximité. - La mise en place d'un dispositif national d'installation et de modernisation en agriculture, pêche et élevage ; - l'amélioration de l'accès à la terre et à la sécurisation foncière ; - le fonctionnement des opérateurs privés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Incidence de pauvreté en milieu rural ; - Taux de croissance du PIB agricole de 10% par an en 2010 ; - Taux d'accroissement des rendements ; - Taux d'accès à la terre, au crédit et aux intrants ; - Taux de couverture des institutions d'intermédiation financière en milieu rural - L'application des dispositions relatives à la détaxation des intrants ; - Nombre de cas d'entrave à la circulation ;
	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnaliser les petits exploitants et les organisations professionnelles. - Arriver à un partenariat entre l'Etat, la société civile et les collectivités locales fondé sur la confiance et le consensus. - Impliquer et responsabiliser les OP et les acteurs de la société civile; 	<ul style="list-style-type: none"> - La reconnaissance juridique et formelle des OP; - le renforcement du rôle des OP et par la formation de leur capacité de formulation de la demande - la mise en place de circuits et guichets de financement par la demande ; - la répartition claire des rôles les différentes organisations - l'allocation de ressources budgétaires pour les organisations professionnelles ; - le renforcement de capacité des opérateurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> - adoption et promulgation du texte relatif aux OP ; - degré d'implication et de participation des OP ; - proportion d'opérateurs formés ; - % de budget alloué aux OP ; - taux d'accès des OP aux ressources allouées ; - Taux d'accès des OP aux crédit ; - Nombre de textes adoptés - Lignes de crédits ou de subvention obtenus - Nombre de réunions de concertation - Projets d'appui technique mis en œuvre - Besoins formalisés en projets ou programmes - Fiches de gestion des fonds - Nombre de membres d'OPA formés

Objectif Général	Objectif spécifique	Stratégie/activités	Indicateur/but
	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès des ruraux aux services essentiels ; - Améliorer l'offre des services publics ; - Renforcer les capacités humaines et institutionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement du positionnement des services de conseils, de recherches et de surveillance maritime et de gestion forestière ; - Adoption d'un cadre réglementaire ; - Renforcer les compétences du niveau central et sectoriel de l'administration et en transférer une partie au niveau déconcentré ; - L'allocation des ressources aux administrations déconcentrées ; - Le développement des compétences des ressources humaines (formation permanente et adaptée aux besoins des services); - L'amélioration et dissémination des technologies appropriées de production. - La réalisation d'un audit stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> - texte organique élaborés avec une définition des missions ; - taux d'accès aux services de base ; - disponibilité d'un audit stratégique ; - disponibilité de textes réglementaires
Protéger le potentiel naturel du pays.	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les approches durables et participative de gestion de ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réactualiser et mettre en œuvre le PNAE ; - Définir des normes de référence et élaborer des systèmes de suivi ; - 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes législatifs et réglementaires pris et diffusés - Montant mobilisé et planifié pour la gestion des ressources naturelles - Disponibilité d'un PNAE

ANNEXE II

Matrices sous-sectorielles⁶

AGRICULTURE

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coût en FG sur les 3 ans du financement PPTE (2002 – 2004)	Indicateurs objectivement vérifiables					
			Libellé	Objectifs sur financement PPTE				
				2002 à 2004	Déjà réalisé en 2001	A réaliser		
					2002	2003	2004	
1. Appuyer la professionnalisation des importateurs, distributeurs et applicateurs des produits phytosanitaires	Identification, information, formation, acquisition d'agrément	290 500 00	Nombre d'importateurs de distributeurs et d'applicateurs professionnalisés et agréés	138		63	27	38
	Equipeement, contrôle de qualité des produits phytosanitaires	282 000 000	Existence d'un labo de contrôle de qualité fonctionnelle	13	-	1	-	-
	Organisation d'un atelier national de concertation	39 000 000	Nombre d'importateurs de distributeurs et d'applicateurs ayant bénéficié de la formation	3	-	1	1	1
2. Mettre en place un dispositif efficace de contrôle et de certification des semences, plants et fertilisants.	Formation des agents chargés du contrôle/certification des semences, plants et fertilisants	40 000 000	Nombre d'agents formés Nombre de formation	60	-	45	10	5
	Création et équipement d'une unité de contrôle de qualité et de certification des semences et plants	400 000 000	Unités de contrôle de qualité fonctionnelle	1	-	1	-	-
	Suivi-conseils aux producteurs des semences, plants et fertilisants	30 000 000	Nombre de producteurs de semences, plants et fertilisants ayant bénéficié de l'appui conseils	5 000	-	2 000	1 500	1 500
	Identification des producteurs par groupe de filière et par zone de production	60 000 000	Nombre de producteurs par filière et par zone	350	-	200	100	50
3. Appuyer l'émergence d'un secteur privé dynamique et compétitif pour assurer les activités de promotion transformation et commercialisation	Appui à la mise en place des mesures incitatives en facilitant l'accès aux différents facteurs de production et transformation	30 000 000	Nombre de producteurs bénéficiaires	200	-	100	50	50
	Suivi des actions des producteurs ciblés	45 000 000	Nombre de missions de suivi réalisées	550	-	300	150	100
	Elaboration de la carte agricole nationale	45 000 00	Carte nationale	1	-	1	-	-

⁶ Les objectifs sont présentés par ordre prioritaire

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coût en FG sur les 3 ans du financement PPTE (2002 – 2004)	Indicateurs objectivement vérifiables					
			Libellé	Objectifs sur financement PPTE				
				2002 à 2004	Déjà réalisé en 2001	A réaliser		
					2002	2003	2004	
	Etablissement d'un compte d'exploitation prévisionnel par spéculation	30 000 000	Carte nationale	1		1	-	-
4. Améliorer les conditions d'accès à la terre pour assurer la sécurisation et une gestion rationnelle des ressources foncières rurales	Traduction et diffusion dans toutes les langues nationales du document de déclaration de la politique foncière en milieu rural	30 000 000	Existence du document traduit dans les langues nationales Nombre de diffusion (réunion, émission, radio rurale)	8	-	2	3	3
	Réalisation des plans fonciers ruraux	400 000 000	Nombre de plans réalisés	4	2	1	1	
	Elaboration des textes d'application du CFD adoptés aux réalités de l'espace rural et aux droits coutumiers	30 000 000	Nombre de textes élaborés et soumis à la signature	3	-	1	1	1
5. Appuyer les productions nationales de matériels et petits outillages agricoles par la promotion d'unités privées	Identification des producteurs de matériels et petits outillages agricoles	500 000 000	Nombre de producteurs identifiés	300		120	100	80
	Formation et sensibilisation des producteurs de matériels et petits outillages agricoles (ciblés)	25 000 000	Nombre de producteurs bénéficiaires de la formation	80		30	25	15
	Appui à la création des unités privées de fabrique	150 000 000	Nombre d'unités de fabriques créées	4		2	1	1
	Suivi conseil	25 000 000	Nombre de missions de suivi conseil	30		13	10	7
Total en FG		1.735.250.000						
Total en \$ US		867.625						

RECHERCHE AGRICOLE

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coûts en FG sur les 3 ans du financement PPTE (2002 – 2004)	Indicateurs objectivement vérifiables					
			Libellé	Objectifs sur financement PPTE				
				2002 à 2004	Déjà réalisé en 2001	A réaliser en		
					2002 ²	2003	2004	
1. Assurer le financement pérenne de la recherche agricole nationale	Mise en œuvre des recherches stratégiques et maintien des infrastructures de base	1 200 000 000	Nombre de programmes stratégiques mis en œuvre pendant 3 ans	33	33	33	33	33
			Pourcentage des projets de recherche mis en œuvre	170	60%	70%	80%	100%
			Nombre de domaines expérimentaux et de bâtiments réhabilités	100 % des domaines seront réhabilités pendant 3 ans	25%	25%	25%	25%
2. Contribuer au renforcement des capacités des acteurs (vulgarisateurs, CRD, OP, ONG, privés) par la formation, l'information scientifique et technique et la concertation	1. Edition de fiches techniques, guides pratiques, bulletin d'information, rapports annuels plaquette, réalisation de documentaires audiovisuels scientifiques, CD-ROM	150 000 000	- Nombre de fiches techniques, éditées et diffusées pour les producteurs	55 fiches	25	15	15	15
			- Nombre de bulletins édités et diffusés pour les producteurs	4 N° par an	17 N°	4	4	4
			- Nombre de documentaires audiovisuels réalisés en faveur des producteurs	18	2	6	6	6
			- Nombre de CD-ROM en faveur des producteurs	18	8	6	6	6
			- Nombre de rapports annuels	3	2	1	1	1
	2. Organisation d'ateliers de formation pour les OP, les groupements féminins et les exploitants individuels	200 000 000	Nombre d'ateliers de formation organisés par an Nombre de paysans, de groupements et de vulgarisateurs formés par an	90 ateliers	-	30	30	30
	3. Contribution et mise à jour de bases de données régionales	40 000 000	Nombre de bases de données régionales créées et mises à jour	4	4	4	4	4

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coûts en FG sur les 3 ans du financement PPTE (2002 – 2004)	Indicateurs objectivement vérifiables					
			Libellé	Objectifs sur financement PPTE				
				2002 à 2004	Déjà réalisé en 2001	A réaliser en		
					2002 ²	2003	2004	
	4. Diffusion des informations et élaboration d'outils d'aide à la décision, (cartes de gestion des terroirs, cartes de zones de production, cartes thématiques).	75 000 000	Nombre total de cartes conçues et éditées par an	30	4	10	10	10
3. Améliorer la productivité des cultures vivrières en vue d'assurer la sécurité alimentaire par le transfert de technologies	1. Fourniture de semences améliorées de riz, maïs, manioc banane et de leurs techniques culturales en faveur des organisations des producteurs dans les 4 régions naturelles.	300 000 000	.Quantité de semence améliorée de maïs et riz fournie par an	Riz : 120 t	-	40	40	40
				Maïs : 135 t	-	45	45	45
			. Nombre de rejets de banane livrés	Manioc : 300 000 boutures	-	100 000	100 000	100 000
			. Nombre de boutures de manioc livrés	Banane : 1 200 000 rejets	-	400 000	400 000	400 000
	2. Identification des sites et mise en place de parcelles de démonstration dans les CRD pilotes.	50 000 000	.Deux villages pilotes seront fonctionnels par région naturelle	8 villages	5	6	8	8
	3.Suivi et Evaluation des actions prioritaires avec les bénéficiaires	25 000 000	Missions de suivi-évaluation seront effectuées	36	-	12	12	12
4. Améliorer la productivité des cultures d'exportation en vue d'augmenter les revenus des planteurs et des exportateurs	1. Fourniture de plants améliorés de caféier, d'ananas, de mangue, de pomme de terre et d'anacardier ainsi que de techniques culturales.	300 000 000	.Nombre de plants sélectionnés de plants de caféier, manguier, d'anacardier livrés aux producteurs	Café : 48 300 plants	-	16 100	16 100	16 100
				Ananas : 97 998 rejets	-	32 666	32 666	32 666
				Manguier : 48 300 rejets	-	16 100	16 100	16 100
			.Quantité de semences de pomme de terre livrées	Pomme de terre : 45 900 kg	-	15 300 kg	15 300 kg	15 300 kg
				Anacardier : 32 829 plants	-	10 943	10 943	10 943
	2. Identification des sites et mise en place de parcelles de démonstration dans les CRD pilotes.	50 000 000	.Deux villages pilotes seront fonctionnels par région naturelle	8 villages	5	6	8	8
	3. Suivi et Evaluation des actions prioritaires avec les bénéficiaires	25 000 000	.Missions de suivi-évaluation seront effectuées	36	-	12	12	12

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coûts en FG sur les 3 ans du financement PPTE (2002 – 2004)	Indicateurs objectivement vérifiables					
			Libellé	Objectifs sur financement PPTE				
				2002 à 2004	Déjà réalisé en 2001	A réaliser en		
					2002 ²	2003	2004	
5. Contribuer à l'augmentation des revenus des femmes par l'intensification des cultures maraîchères en zone rurale et péri-urbaine	1. Transfert de technologies améliorées de production, de transformation et de conservation en cultures de tomate, oignon, piment	200 000 000	. Quantité de semence de tomate, d'oignon, de piment livrés aux groupements féminins	Tomate : 12 498 kg semences Oignon : 12 498 kg semences Piment : 12 498 kg semences	- - -	4 166 4 166 4 166	4 166 4 166 4 166	4 166 4 166 4s 166
	2. Suivi et Evaluation des actions prioritaires avec les bénéficiaires	50 000 000	Missions de suivi-évaluation seront effectuées	36	-	12	12	12
6. Améliorer l'intégration agriculture-élevage en vue d'une gestion durable des ressources naturelles	1. Appui à la transformation et à la valorisation du lait en Moyenne Guinée, Basse Guinée et Haute Guinée	150 000 000	Nombre d'unités de transformation et de conservation de lait testés et mis en place	6	0	2	2	2
	2. Evaluation de l'association étable fumièrè – parcelle fourragère en vue d'améliorer la productivité des exploitations (lait, viande et culture maraîchère)	150 000 000	Nombre d'étables fumières et parcelles fourragères mises en place et testées	30	0	5	10	15
	3. Amélioration de la productivité des porcs et de la volaille en Guinée forestière par la culture des plantes aquatiques	100 000 000	Nombre d'éleveurs ayant adopté le systèmes	50	0	10	15	25
	4. Exécution des programmes d'amélioration génétique	350 000 000	Nombre de vaches métisses produites Nombre de chèvres métis produites	1 000 500	100 0	300 100	400 200	300 200
	5. Développement de techniques d'utilisation améliorée des résidus et sous-produits agricoles	200 000 000	5.1. Nombre de formules de blocs multinutritionnels mis au point 5.2. Nombre d'essais réussis de ration intégrant différents sous-produits	10 10	2 0	3 4	4 3	3 3

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coûts en FG sur les 3 ans du financement PPTE (2002 – 2004)	Indicateurs objectivement vérifiables						
			Libellé	2002 à 2004	Déjà réalisé en 2001	Objectifs sur financement PPTE			
						A réaliser en			
			2002 ²	2003	2004				
	6. Introduction de l'association légumineuses fourragères et cultures vivrières en vue d'améliorer la sécurité alimentaire en Haute Guinée et en Moyenne Guinée	75 000 000	Nombre d'unités expérimentales mises en place	10	0	2	2	6	
Total en FG		3.690.000.000							
Total en \$ US		1.845.000							

ELEVAGE

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coût en FG sur les 3 ans du financement PPTE (2002 – 2004)	Indicateurs objectivement vérifiables						
			Libellé	Objectifs sur financement PPTE			2004		
				2002 à 2004	Déjà réalisé en 2001 ⁷	A réaliser en			
2002 ⁸	2003	2004							
1. Intensifier les filières prioritaires principalement dans les zones pauvres par l'émergence et la professionnalisation des opérateurs privés du sous-secteur	Exécution des programmes d'amélioration de la productivité des animaux dans les spéculations les plus porteuses (aviculture, porciculture et boviniculture – lait, traction)	428.206.000	Nombre d'inséminations artificielles réalisées	550	0	50	150	350	
			Nombre de géniteurs améliorés introduits dans les milieux traditionnels						
				Bovins	60	0	10	15	35
				Coqs	20.000	0	3.000	7.000	10.000
			Verrats	120	0	15	35	70	
2. Sécuriser le bétail et contribuer à la conservation du patrimoine génétique national	Poursuite et renforcement de l'identification du cheptel par tatouage	206.116.000	Nombre d'animaux tatoués	550.000	0	150.000	200.000	200.000	
	Poursuite de la mise en place des comités de lutte contre le vol de bétail	34.610.000	Taux de réduction du nombre de cas de vol de bétail par rapport à l'an 2001.	60%	0	20%	40%	60%	
			Nombre de comités de lutte contre le vol de bétail mis en place et opérationnels	340	0	33	340	340	
	Renforcement des CAE ⁹ et protection des berceaux de race	120.000.000	Nombre d'animaux sélectionnés et introduits dans les troupeaux privés « multiplicateurs »	28	0	0	12	16	
			Nombre de reproducteurs potentiels dépistés	700	0	0	300	400	
			Nombre de centres de saillie mis en place	28	0	0	12	16	
3. Améliorer les services de base de proximité en élevage (vulgarisation privée) pour le renforcement des services	Formalisation des paquets technologiques à vulgariser	225.000.000	Nombre de paquets technologiques mis au point	45	0	15	15	15	
	Diffusion des technologies auprès des éleveurs et agro-éleveurs	343.587.340	Nombre de paquets technologiques diffusés	45	0	15	15	15	
			Taux d'adoption des thèmes diffusés						

⁷ Pas de décaissement en 2001.⁸ 2002 = année de démarrage.⁹ CAE : Centre de Sélection et multiplication de la race N'Dama.

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coût en FG sur les 3 ans du financement PPTE (2002 – 2004)	Indicateurs objectivement vérifiables					
			Libellé	Objectifs sur financement PPTE				
				2002 à 2004	Déjà réalisé en 2001 ⁷	A réaliser en		
					2002 ⁸	2003	2004	
publics et des OP	Poursuite de la formation des auxiliaires d'élevage pour la diffusion des technologies et à la contribution à l'amélioration des indicateurs socio-éducatifs (prévention IST/SIDA, alphabétisation fonctionnelle)		Nombre d'auxiliaires d'élevage formés, suivant les niveaux (modules) de formation	7.050	0	1.800	2.500	2.750
	4. Améliorer la santé animale dans le cadre du renforcement du dispositif Administration – Vétérinaires privés –OPE	300.000.000	Nombre de vaccinations effectuées par épizootie majeure PPCB ¹⁰	2.400.000	0	800.000	800.000	800.000
			Maladie de New Castle (en % de l'effectif de la volaille traditionnelle)	-	0	20%	30%	50%
			Nombre de foyers cliniques de PPCB enregistrés	0 par an	0	0	0	0
	Poursuite de l'épidémiologie-surveillance	75.000.000	Carte épidémiologique actualisée	3	0	1	1	1
			Nombre de maladies surveillées	4	0	4	4	4
			Nombre d'analyses sérologiques effectuées	3.000	0	1.000	1.000	1.000
	Poursuite du transfert des services rémunérateurs aux vétérinaires privés	90.000.000	Nombre et types de mandats sanitaires octroyés aux vétérinaires privés (vaccination, Abattage de carnivores errants, surveillance sanitaire)	75	0	25	25	25
5. Renforcer le système d'information sur le sous-secteur dans le cadre de la participation à la formation en économie institutionnelle	Collecte, traitement et diffusion des informations économiques sur le bétail et les produits animaux (flux commerciaux et prix des animaux, produits et sous-produits animaux)	384.000.000	Nombre de bulletins mensuels d'information produits et diffusés	30	0	6	12	12
			Nombre de bulletins trimestriels d'information produits et diffusés	10	0	2	4	4
			Nombre de bulletins annuels produits et diffusés	3	0	1	1	1
	Réalisation d'études spécifiques nécessaires à l'amélioration de la connaissance du sous-secteur	150.000.000	Nombre d'études réalisées	3	0	1	1	1
Total en FG		2.356.519.340						
Total en \$ US		1.178.260						

¹⁰ PPCB : Péripleumonie Contagieuse Bovine.

EAUX ET FORETS

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coût en FG sur les 3 ans du financement PPTE (2002 - 2004)	Indicateurs objectivement vérifiables					
			Libellé	2002 à 2004	Déjà réalisé en 2001	Objectifs sur financement PPTE		
						A réaliser en		
2002	2003	2004						
1. Promouvoir la participation de la population à la création, au développement et à la gestion des forêts publiques, communautaires et privées.	Dotation des districts, secteurs, organisations traditionnelles et villageoises de statut légal permettant leur performance et leur implication réelle dans le développement des ressources forestières.	200.000.000	Nombre de textes législatifs et réglementaires pris et diffusés	2	0	1	1	
			Nombre d'organisations ayant des statuts légaux	1500	30	270	600	600
			Montant mobilisé et planifié pour la gestion des ressources naturelles	25.000.000	0	5.000.000	10.000.000	15.000.000
	Poursuite de l'éducation, la formation et la sensibilisation des opérateurs privés, des collectivités et de la populations sur la gestion des ressources de leur terroir	150.000.000	Nombre d'élus locaux formés	500	0	100	170	230
			Nombre de citoyens sensibilisés et connaissant leur devoir	5.000	0	1000	1700	2300
			Superficie de forêts communautaires et privées réalisées et gérées	255.000 ha	55.000	30.000	70.000	100.000
	Poursuite du transfert des fonctions de production, de plantation et de commercialisation des produits forestiers aux secteurs privés et organisations paysannes	100.000.000	Nombre de plants forestiers produits et commercialisés	1.500.000	170.000	300.000	500.000	530.000
			Quantité de produits forestiers commercialisés	4.300.000 de tonnes	***	1.000.000	1.500.000	1.800.000
	2. Renforcer le système d'information, de contrôle et de suivi du secteur.	Formation en méthode de collecte, de traitement et de diffusion de l'information	150.000.000	Nombre de personnes formées et opérationnelles	500	0	140	170
Collecte, traitement et diffusion des informations sur les produits forestiers		280.000.000	Nombre de bulletins d'information produits et diffusés	34	0	10	12	12

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coût en FG sur les 3 ans du financement PPTE (2002 - 2004)	Indicateurs objectivement vérifiables					
			Libellé	Objectifs sur financement PPTE				
				2002 à 2004	Déjà réalisé en 2001	A réaliser en		
						2002	2003	2004
	Poursuite de l'alphabétisation fonctionnelle et de la sensibilisation sur les MST/SIDA	90.000.000	Nombre de citoyens sensibilisés et alphabétisés	1000	0	300	350	350
	Réalisation d'études spécifiques pour améliorer les connaissances sur le secteur et garantir la gestion durable des ressources naturelles	300.000.000	Nombre d'études spécifiques réalisées.	15	0	4	5	6
3. Promouvoir l'émergence des acteurs privés pour le développement des unités de transformation du bois et de ses dérivés.	Recensement, organisation et formation des artisans du bois et de ses dérivés	250.000.000	Nombre de menuisiers et d'artisans formés	1500	0	200	600	700
			Nombre d'unités de transformation de bois installées et opérationnelles	15	9	1	2	3
4. Améliorer le cadre incitatif	Révision des taxes et redevances forestières pour la mobilisation de ressources financières	50.000.000	Nombre de textes produits, adoptés et diffusés	4	1	1	1	1
	Révision de la clé de répartition des taxes et redevances entre les collectivités, le Fonds Forestier National et les organisations paysannes	50.000.000	Nombre de textes produits, adoptés et diffusés.	1	0	1	0	0
Total en FG		1.620.000.000						
Total en \$ US		810.000						

*** Les données ne sont pas disponibles, faute de statistiques

GENIE RURAL

En fonction de l'allocation annuelle des fonds, il est prévu d'affecter 40% des fonds au désenclavement, 30% aux aménagements hydro-agricoles, 25% à l'entretien des pistes et 5% à la formation des PME.

1. Désenclavement

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coût en FG sur les 3 ans du financement PPTE (2002 – 2004)	Indicateurs objectivement vérifiables					
			Libellé	Objectifs sur financement PPTE				
				2002 à 2004	Déjà réalisé en 2001	A réaliser en		
						2002	2003	2004
Désenclavement des Sièges des Communes Rurales de Développement (CRD)	Réhabilitation des pistes rurales	30 000 000 000	Linéaire de pistes réhabilitées nombre de CRD désenclavées	1 500 km	483,6 km	500 km	500 km	500 km
Désenclavement des villages et services sociaux	Construction d'ouvrages de franchissement	19 200 000 000	Linéaire d'ouvrages construits	2 400 ml	171 ml	800 ml	800 ml	800 ml
Désenclavement des zones de production			Nombre d'ouvrages construits					
Appui au Maître d'ouvrage	Rénovation bureaux SPGR, BTGR et UME	800 000 000	Nombre de bureaux rénovés	42 bureaux	0	14 bureaux	16 bureaux	12 bureaux
	Maîtrise d'œuvre	1 740 000 000		8 véhicules 4 x 4 48 motos 20 ordinateurs + accessoires Consommable bureau	3 véhicules 16 motos 10 ordinateurs + accessoires Consommable bureau	8 véhicules 16 motos Consommable bureau	16 motos 10 ordinateurs + accessoires Consommable bureau	16 motos Consommable bureau
Total en FG		51.740.000.000						
Total en \$ US		25.870.000						

- SPGR = Section Préfectorale du Génie Rural
- BTGR = Bureau Technique du Génie Rural
- UME = Unité Mobile Ecole.

GENIE RURAL

2. Aménagements hydroagricoles

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coût en FG sur les 3 ans du financement PPTE (2002 –2004)	Indicateurs objectivement vérifiables					
			Libellé	Objectifs sur financement PPTE				
				2002 – 2004	Déjà réalisés en 2001	A réaliser en		
						2002	2003	2004
-Augmenter la production agricole par la maîtrise de l'eau et l'accroissement de l'intensité culturale -Sécuriser les récoltes face aux aléas climatiques - Renforcer les capacités des organisations paysannes en vue d'une responsabilisation effective sur les infrastructures réalisées.	Réalisation d'aménagements hydroagricoles	15.000.000.000						
	Bas-fonds	3.600.000.000	Superficie aménagée et mise en valeur	1800 ha		600 ha	600 ha	600 ha
	Plaines côtières	5.280.000.000	Superficie aménagée et mise en valeur	2400 ha		800 ha	800 ha	800 ha
	Plaines alluviales	4.320.000.000	Superficie aménagée et mise en valeur	1800 ha		600 ha	600 ha	600 ha
	Jardins maraîchers	1.800.000.000	Superficie aménagée et mise en valeur	1200 ha		400 ha	400 ha	400 ha
	Réhabilitation d'aménagements hydroagricoles	5.550.000.000						
	Plaines côtières	3.150.000.000	Superficie sécurisée et mise en valeur	4500 ha		1500 ha	1500 ha	1500 ha
	Plaines alluviales	2.400.000.000	Superficie sécurisée et mise en valeur	2400 ha		800 ha	800 ha	800 ha
Total en FG		20.550.000.000						
Total en \$ US		10.275.000						

GENIE RURAL :

3. Entretien des pistes

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coût en FG / les 3 ans du financement PPTE (2002-2004)	Indicateurs objectivement vérifiables					
			Libellé	Objectifs sur financement PPTE				
				2002 - 2004	Déjà réalisés en 2001	A réaliser en		
						2002	2003	2004
-Entretien des pistes réhabilitées et les protéger contre les dégradations accélérées. - Améliorer les accès dans les zones de pauvreté -Impliquer davantage les communautés à la gestion de leurs réseaux.	Entretien lourd de 1500 km	13.000.500.000	Linéaire des pistes à entretenir en mécanisé lourd	1500 km	-	500 km	500 km	500 km
	Entretien mécanisé léger de 3000 km	12.000.000.000	Linéaire des pistes à entretenir en mécanisé léger	3000 km	384	1000 km	1000 km	1000 km
	Entretien par HIMO 1250 km	4.375.000.000	Linéaire des pistes à entretenir par la méthode HIMO	1250 km	313	650 km	300 km	300 km
	Entretien Ouvrages (Franchissement et assainissement) 540 ml	540.000.000	Unité d'ouvrage à entretenir	540 ml	-	200 ml	200 ml	140 ml
Total en FG		29.915.500.000						
Total en \$ US		14.957.750						

GENIE RURAL :

4. Formation des PME

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coût en FG sur les 3 ans du financement PPTE (2002 – 2004)	Indicateurs objectivement vérifiables						
			Libellé	Objectifs sur financement PPTE			A réaliser en		
				2002 à 2004	Déjà réalisé en 2001	2002	2003	2004	
Appui au secteur privé dans le cadre de la mise en œuvre des infrastructures	Formation théorique et pratique des PME et bureaux d'études dans la réalisation des pistes rurales	405 000 000	Nombre stagiaire par semaine à former	900		300	300	300	
	Réalisation des chantiers pédagogiques en construction des pistes rurales	1 500 000	Linéaire de pistes à réaliser	60 km		20	20	20	
		1 200 000 000	Linéaire de pistes à entretenir	300 km		100	100	100	
		480 000 000	Mètre linéaire d'ouvrages à réaliser	60 ml		20	20	20	
Total en FG		2.086.500.000							
Total en \$ US		1.043.250							

ENVIRONNEMENT

Enjeux prioritaires	Actions prioritaires	Coût en FG sur les 3 ans PPTE (2001-2004)	Indicateurs objectivement vérifiables					
			Libellé	2001 à 2004	2001	2002	2003	2004
1. renforcer les capacités institutionnelles des services de l'environnement	- Appui aux structures en matériels, Equipement, logistiques - Formation/Perfectionnement des cadres de la Direction Nationale et des structures déconcentrées - Harmonisation et élaboration des compléments de textes législatifs et réglementaires, établissement des normes et seuils. -Organisation de l'évaluation des Etudes d'impact des projets avec incitation des secteurs à l'application des mesures d'atténuations. - Education, information et sensibilisation des décideurs et du public sur la prise en compte de l'environnement dans les plans nationaux de développement.	2.000.000.000	- Nombre de matériel bureau	30	0	20	10	0
			équipements informatiques	15	0	8	4	3
			nombre de véhicules aux structures.	12	0	6	4	2
			40	0	20	10	10	
			- Nombre de cadres formés au niveau de la Direction et des structures déconcentrées.	40	0	25	10	5
- Nombre de textes législatifs et réglementaires élaborés et harmonisés.	26	0	16	5	4			
-Niveau de réalisation et d'application des Etudes d'impact des projets sur l'environnement.	100%	0	75%	15%	10%			
2. Développer un programme d'inventaire et de suivi de l'environnement naturelle et socio-économique national.	- Mise en place d'une structure de coordination nationale - Renforcement des capacités en matériels, équipements et logiciels informatiques pour l'acquisition et l'exploitation des données de données de base - Renforcement des capacités d'expertise par la formation : 1 - Formation pour la maîtrise des outils de base 2 - Formation pour la maîtrise des outils d'exploitation et d'analyses	3.000.000.000	- Appui à la coordination :					
			. nombre de véhicules	2	0	2	0	0
			. nombre équipement informatique	4	0	3	1	0
			. nombre de matériel de cartographie	4	0	2	1	0
			. nombre d'équipement pur la gestion et le suivi des ressources, de l'environnement et des populations sont opérationnels.	8	0	4	3	1
			- nombre de cadres formés pour la maîtrise des outils de base	5	0	2	2	1
. nombre de cadres formés pour les outils d'exploitation et d'analyse	5	0	2	2	1			

Enjeux prioritaires	Actions prioritaires	Coût en FG sur les 3 ans PPTE (2001-2004)	Indicateurs objectivement vérifiables					
			Libellé	2001 à 2004	2001	2002	2003	2004
3. Inventaire de la diversité biologique des écosystèmes humides	-Renforcement des capacités humaines et techniques des structures concernées. - Recueil et analyse des informations sur la question - Inventaire de la diversité biologique des écosystèmes considérés - Analyse et interprétation des données recueillies - Constitution d'une banque de données - cartographie des écosystèmes d'eaux douces	2.000.000.000	- Nombre de cadres formés	10	0	5	3	2
			-Quantité d'informations recueillies	15	0	5	10	0
			-Nombre d'espèces inventoriés.	250	0	50	150	50
			-Quantité de données analysées et interprétées	20	0	10	10	0
			Nombre de cartes élaborées	4	0	1	3	
4. Développer un programme national de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et anthropiques	- Elaboration de plans sectoriels de prévention et de gestion des catastrophes. - Cartographie et zonage des risques auxquels le pays est exposé. Promotion des campagnes d'éducation de mobilisation et de sensibilisation des populations sur les catastrophes et leurs effets. - Intensification du personnel de conception et d'application des plans de gestion des catastrophes. - Elaboration des normes de construction. Dotation de la Direction nationale et autres services concernés d'un équipement approprié pour la gestion des catastrophes et urgences environnementales.	2.000.000.000	- Nombre de cartes de zonages des risques élaborées	8	0	2	2	4
			- Nombre de cadres formés en gestion des catastrophes	12	0	6	3	3
			- d'équipements de terrains	10	0	5	3	2
			- Nombre de logistiques fournis à la Direction Nationale et aux autres services concernés.	6	0	3	3	0
			- Nombre de cartes élaborées sur les normes de construction	4	0	1	2	1
		Total en FG	9.000.000.000					
		Total en \$ US	4.500.000					

PECHE

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coûts en FG sur 3 ans (PPTE)	Indicateurs objectivement vérifiables					
			Libellés	Objectifs sur Financement PPTE				
				2002 – 2004	Déjà réalisé en 2001	A réaliser		
					2002	2003	2004	
1. Développer une pisciculture rurale durable en Moyenne Guinée et en Guinée Forestière	Sensibiliser et sélectionner les paysans	28.000.000	Nombre de paysans sélectionnés	600	100	200	200	200
	Conception et installation des étangs piscicoles	1.500.000.000	Nombre d'étangs installés	460	10	154	154	152
	Formation des paysans en pisciculture, en aménagement et en gestion de l'eau	300.000.000	Nombre de paysans formés	1500	30	500	500	500
	Installation des centres d'alevinage et de recherche d'accompagnement	500.000.000	Nombre de centres installés	4	0	2	1	1
	Empoisonnement des étangs	230.000.000	Nombre d'étangs en production	460	30	154	154	152
	Formation des animateurs	38.000.000	Nombre d'animateurs formés	38	4	13	13	12
	Elaboration d'un schéma directeur pisciculture	600.000.000	Schéma directeur pisciculture	1	0			1
2. Développer la crevetticulture Villageoise de type familial le long du littoral guinéen (Boffa, Boké, Dubréka, forecariah)	Sensibilisation et formation des acteurs en groupements	20.000.000	Nombre d'aquaculteurs sensibilisés et formés et nombre d'associations formées	200	0	50	50	100
	Aménagement des sites aquacoles et construction des étangs	150.000.000	Nombre de sites aménagés et d'étangs construits	40	0	10	10	20
	Approvisionner les aquaculteurs en intrants	50.000.000	Nombre d'étangs approvisionnés	50	0	10	20	20
3. Aménager des villages de pêche maritime et continentale pour renforcer les Capacités des communautés	Former des acteurs en technologie de pêche et de transformation, en gestion des entreprises et en micro crédit	1.000.000.000	Nombre d'acteurs formés	1050	0	350	350	350
	Former des acteurs en sécurité en mer et en réglementation des pêches	100.000.000	Nombre d'acteurs formés	700	0	240	240	220
	Organiser des communautés représentatives	150.000.000	Nombre d'Organisations Professionnelles opérationnelles	75	25	25	25	25
	Décentraliser les pouvoirs du MPA aux organisations socioprofessionnelles	50.000.000	Système de décentralisation opérationnelle	1	0	0	0	1
	Créer des facilités d'accès au crédit	700.000.000	Nombre d'acteurs bénéficiaires de crédits	350	0	100	120	130
	Réaliser des infrastructures de production en pêche	28.000.000.000	Nombre de villages dotés des infrastructures de production	35	7	7	9	12

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coûts en FG sur 3 ans (PPTE)	Indicateurs objectivement vérifiables					
			Libellés	Objectifs sur Financement PPTE				
				2002 – 2004	Déjà réalisé en 2001	A réaliser		
					2002	2003	2004	
	Réaliser des infrastructures sociales de base	800.000.000	Nombre de villages dotés d'infrastructures sociales	28	7	7	9	12
	Appui à la création des centres privés de distribution d'intrants	380.000.000	Nombre de centres de distribution d'intrants opérationnels	38	2	10	10	18
4. Pérennisation de la ressource halieutique et dulcicole	Suivi – évaluation de la ressource	2.400.000.000	Nombre de campagnes d'évaluation	6	0	2	2	2
	Surveillance de la ressource	1.500.000.000	Nombre de jours de surveillance par zone /an	510	60	170	170	170
		50.000.000	Nombre de communautés participant au programme de surveillance côtière et fluviale	35	2	10	12	13
	restaurer les berges et les têtes de sources des principaux fleuves (Niger, Tinkisso ;Sankarani, Bafing)	600.000.000	Nombre de berges restaurées	6	0	2	2	2
	Ensemencer les mares permanentes en haute Guinée	50.000.000	Nombre de mares ensemencées	5	0	2	2	1
5. Développer une industrie nationale des pêches adaptée aux normes internationales de qualité	Créer un pôle de développement économique des pêches comportant une base arrière de pêche industrielle	120.000.000.000	Base de pêche industrielle fonctionnelle	1	0	0	0	1
	Mettre en place des mécanismes de soutien financier à la constitution d'armements nationaux adaptés	5.000.000.000	Nombre de navires privés guinéens	20	7	5	5	10
	Aménager de petits ports de pêche semis industriels le long du littoral (Boulbinet, Téménétaye, Benty)	9.000.000.000	Nombre de ports de pêche semis industriels aménagés	3	0	1	1	1
	Accroître les exportations de produit de pêche	3.000.000.000	Quantités de poissons frais traités et exportés	10000T	2000 T	2000T	3000T	5000 T
		100.000.000	Quantité de poissons congelés recyclée en Guinée	40000T	0			40000 T
	Création de marchés centraux de poisson dans les grandes villes pour accroître la consommation per capita	3.000.000.000	Nombre de marchés construits	3	0	1	1	1
			Consommation per capita	42 kg/hbt	13 kg/hbt	13	14	15 kg/hbt

Objectifs prioritaires	Actions prioritaires	Coûts en FG sur 3 ans (PPTE)	Indicateurs objectivement vérifiables					
			Libellés	Objectifs sur Financement PPTE				
				2002 – 2004	Déjà réalisé en 2001	A réaliser		
					2002	2003	2004	
	Promouvoir l'exportation par l'appui technique et financier aux exportateurs et à l'administration	20.000.000	Nombre de sociétés admises à l'exportation des produits de qualité	20	5	5	5	5
		9.000.000.000	Nombre d'ateliers de marées construits	15	5	0	0	10
		2.000.000.000	laboratoires de contrôle qualité fonctionnels	1	0	0	0	1
		2.800.000.000	Nombre de ports assainis	8	2	2	3	3
		400.000.000	Nombre d'agents de contrôle qualité formés	15	5	5	5	5
6. Mettre en place une administration de développement	Déconcentrer l'administration, équiper et former le personnel pour une meilleure offre de services publics.	2.000.000.000	Structures déconcentrées fonctionnelles	20	6	6	8	6
	Sécuriser les recettes publiques		Contribution au Trésor Public améliorée	40 milliards	10 milliards	12 milliards	13 milliards	15 milliards
	Mise en place de structures régionales et d'un système national d'information sur les pêches qui collectent, traitent, diffusent les statistiques et assurent la remontée de l'information vers les centres de décision	500.000.000	Structures d'information des pêches fonctionnelles	8	0	2	3	3
		196.016.000.000						
		Total en FG						
		Total en US\$						98.000.000

RECAPITULATION DES COUTS INDICATIFS

		FG	\$	%
DNE		2.356.519.340	1.178.260	0,74%
DNA		1.735.250.000	867.625	0,54%
GR	Aménagements hydro-agricoles	20.550.000.000	10.275.000	6,45%
	Désenclavement	51.740.000.000	25.870.000	16,24%
	Entretien pistes	29.915.500.000	14.957.750	9,39%
	Formation des PME	2.086.500.000	1.043.250	0,65%
	S/total GR	104.292.000.000	52.146.000	32,72%
IRAG		3.690.000.000	1.845.000	1,16%
ENVIRONNEMENT		9.000.000.000	4.500.000	2,82%
PECHE		196.016.000.000	98.000.000	61,50%
SNSA				
EAUX ET FORETS		1.620.000.000	810.000	0,51%
TOTAL		318.709.769.340	159.346.885	100,00%